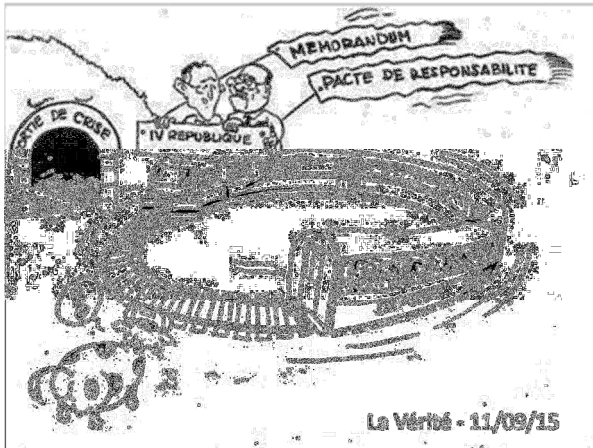


Le SeFaFi est monté une nouvelle fois au créneau pour dénoncer l'impuissance du gouvernement face aux difficultés subies au quotidien par la population. Il doute que le PND soit susceptible de répondre aux attentes de la population en matière de formation et d'emplois, d'infrastructures et de services. « *Une infime minorité domine les secteurs économique et politique, pour conserver ses intérêts et ses avantages, tandis que la grande majorité de la population s'enfoncé dans un dénuement total. Cette voie, qui bloque le développement de Madagascar, débouchera sur des situations explosives et incontrôlables* », écrit-il notamment.

Une **session extraordinaire de l'Assemblée nationale** a été convoquée pour le 29 septembre. Elle aura comme ordre du jour unique l'adoption du projet de loi sur la nouvelle CENI, l'institution transitoire étant parvenue au terme de son mandat. L'État semble déterminé à mettre en place le plus rapidement possible cette nouvelle entité pour pouvoir organiser les élections sénatoriales. Contre toute attente, l'adoption de la loi de finances rectificative 2015 est reportée à la session ordinaire du mois d'octobre, ce qui imposera à l'administration de continuer à fonctionner avec le système de blocage des dépenses mis en place en juin et qui pénalise lourdement le fonctionnement de la machine administrative et limite drastiquement les investissements publics.



Hery Rajaonarimampianina se préoccupe de conclure avec une Assemblée nationale vénale et versatile un « **mémoire pour la stabilité** » qui le prémunirait du risque de devoir faire face à nouveau à la fronde des députés. Une majorité d'entre eux se seraient laissé convaincre de signer ce document mais certains élus exigent des contreparties. Un remaniement ministériel pourrait permettre de prendre en compte ces exigences. Jean-Max Rakotomamonjy, président de l'Assemblée nationale, a laissé entendre que sa préférence va au « *pacte de responsabilité* » préconisé par la HCC, le « *mémoire* » n'étant qu'un simple code de bonne conduite, une « *proposition unilatérale* » qui devrait faire l'objet d'un consensus.

Le Mapar (pro-Rajoelina) déclare s'opposer fermement au pouvoir en place mais refuse de se déclarer officiellement opposant. Il estime que l'on peut dénoncer la politique menée par l'exécutif sans pour autant se déclarer officiellement opposant et revendiquer à ce titre le poste de vice-président de l'Assemblée que la Constitution réserve à l'opposition. De retour au pays après de longues périodes d'absence, Andry Rajoelina s'est consacré à la reprise en main de son parti, dont certains élus seraient tentés de signer le « *mémoire pour la stabilité* », avec à la clé la possibilité d'intégrer l'équipe gouvernementale.



Proclamation des résultats officiels des communales : le parti au pouvoir, le HVM, remporte plus de la moitié des communes et le TIM de Marc Ravalomanana s'impose dans la capitale, avec la confirmation de la nette victoire de son épouse. L'ancien président a indiqué aux élus communaux de son parti qu'il sera associé à la gestion de la mairie de la capitale. Le redressement de la gestion de la ville constitue pour lui un défi majeur pour son avenir politique. 2 150 requêtes en annulation avaient été déposées auprès des tribunaux administratifs et financiers. La plupart ont été rejetées. Seules douze communes sur 1 600 voient leurs résultats annulés et devront organiser de nouvelles élections. Au moins 600 pourvois en cassation ont été formés après publication des résultats officiels. La plupart des communes conquises par le HVM sont situées dans les zones rurales, traditionnellement legalistes. En deuxième position, le TIM remporte quelques 200 communes, surtout

dans la capitale et sa région. Le Mapar arrive troisième mais remporte plusieurs villes importantes de province. Dans les quatre régions de l'ex-province d'Antananarivo, le Mapar est largement devancé par les partis HVM et TIM. Un coup dur pour le camp d'Andry Rajoelina dans la perspective de la présidentielle de 2018, juge *La Gazette*. Les listes indépendantes ont conquis une centaine de circonscriptions. Hery Rajaonarimampianina devrait donc avoir une majorité au Sénat puisque les élus municipaux seront les grands électeurs de la Chambre haute, pour les 2/3 de ses membres. Ce qui lui permettrait de contrebalancer l'instabilité qui prévaut à l'Assemblée nationale.

Les élections sénatoriales se tiendront le 29 décembre. La HCC a autorisé à titre dérogatoire leur organisation en saison des pluies. Les textes transitoires en vigueur stipulent que « *pour la première élection sénatoriale de la IVème République le collège électoral est constitué par les conseillers communaux et municipaux ainsi que les maires* ». La proclamation officielle des résultats des communales permet donc de disposer de la liste des grands électeurs. Le tiers restant des membres du Sénat sera nommé par le Président de la République. La mise en place de la Chambre haute devrait offrir au chef de l'Etat la majorité qu'il n'est pas encore parvenu à trouver à l'Assemblée nationale. La nouvelle CENI devrait superviser l'organisation de ce scrutin.

Les recommandations formulées par le **Haut conseil des droits de l'homme** (HCDH) à l'endroit de Madagascar, suite à l'EPU de 2014, vont faire l'objet de plans d'action. Les partenaires techniques et financiers ont été sollicités pour venir en appui. La 70ème session du **Comité des Droits de l'Enfant**, réunie à Genève, doit procéder à l'examen des rapports initiaux de Madagascar sur l'application des Protocoles facultatifs à la convention relative aux droits de l'enfant



Newsmada - 29/09/15

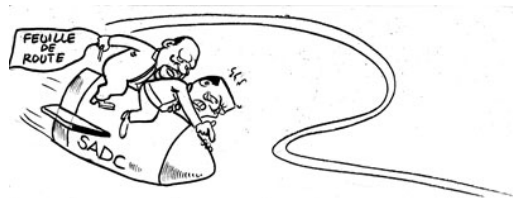
L'opération militaire « **Fahalemana 2015** » destinée à combattre le fléau dahalo, déployée au mois d'août dans 11 régions, aurait donné lieu à de graves exactions à l'encontre des populations civiles, comme cela avait été dénoncé pour l'opération « *Coup d'arrêt* », en 2014. Des exécutions sommaires sont dénoncées, ainsi que des représailles à l'encontre de villageois. De présumés dahalo ont également été victimes de la vindicte populaire. L'insécurité continue de régner dans plusieurs districts. Le conseiller aux droits de l'homme du PNUD conteste le rôle confié à l'armée dans ce combat contre les réseaux mafieux qui sont à l'origine de cette situation. Il considère que cette mission devrait être menée par la gendarmerie nationale. « *Il faut concilier la sécurité et le respect des droits de l'homme* », déclare-t-il également, ajoutant que l'éradication du phénomène passe plus par une approche globale que par l'emploi de la force armée. Les responsables militaires reconnaissent la nécessité d'adopter une

nouvelle stratégie dans la lutte contre les dahalo et de tenir un discours moins « *guerrier* ». Un réajustement stratégique serait engagé, en particulier dans les secteurs où les actions des voleurs de bovidés sont particulièrement violentes et meurtrières. Un collectif des jeunes officiers juge inadmissible la qualification d'« *ennemis publics* » accolée aux dahalo. Il voit dans ce terme la source d'exactions et d'excès et pointe du doigt le style de commandement qui ouvrirait la porte aux abus et aux bavures. Des militaires, des élus et des notables seraient impliqués dans les trafics de bovidés et le commerce d'armes mais l'omerta continue de prévaloir. L'opération « *Fahalemana* » est à l'origine de tensions entre les forces armées et la gendarmerie.

Les forces de l'ordre ont également été pointées du doigt pour leur comportement dans la **répression d'une manifestation étudiante à Antananarivo**, où un étudiant a été victime d'un usage disproportionné de la force. L'ambassade des Etats-Unis s'en est émue et a demandé l'ouverture d'une enquête. L'association de défense des droits humains « *Dis-Moi* » a dénoncé les violences exercées par les forces de l'ordre. La victime a été condamnée à six mois de prison avec sursis pour attroupement sans autorisation, provocation des forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions, pillages et atteinte à la sûreté de l'Etat.

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et le collectif GRZ (région Ihorombe) ont publié un communiqué de presse intitulé « *Les forces armées brutalisent et exécutent sommairement la population civile* ». La FIDH « *condamne fermement ces graves violations des droits humains, exhorte les autorités malgaches à enquêter, poursuivre et punir les présumés responsables, et à faire respecter strictement le droit international des droits humains et le Code de conduite des forces armées* ». « *La protestation pacifique est un droit* », déclare pour sa part l'ambassadeur américain Robert Yamate.

L'Egypte se propose pour la formation des policiers malgaches. Une proposition qui ne devrait pas laisser indifférents les défenseurs des droits de l'homme, connaissant la situation qui prévaut dans ce pays...



La Vérité - 24/09/15

Une délégation de la Sadc conduite par **Léonardo Simao** s'est rendue à Madagascar « **pour le suivi et l'évaluation de la feuille de route** ». Il se serait agi notamment d'examiner la mise en œuvre des dispositions relatives à l'indemnisation des victimes des crises qu'a connues le pays de 2002 à 2011. Les observateurs ont cru déceler chez l'ex-médiateur une préoccupation toute particulière pour le redémarrage du groupe Tiko, victime des pillages du « *Lundi noir* » de janvier 2009.

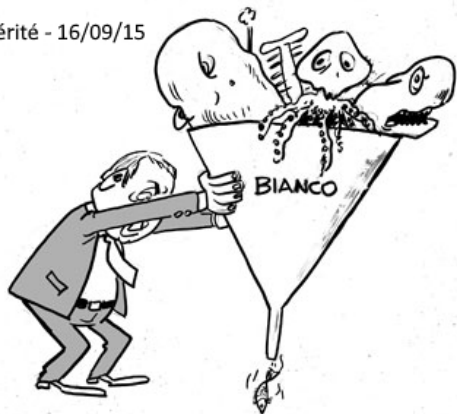
Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA a engagé les acteurs politiques malgaches à signer le « mémorandum pour la stabilité » proposé par le chef de l'Etat. Une prise de position qui survient quelques jours avant l'ouverture de la session extraordinaire

de l'Assemblée, premier rendez-vous de la Chambre basse après les deux frondes successives des députés contre l'exécutif. Il semble que pour la communauté internationale l'objectif est d'éviter que le pouvoir ne vacille à nouveau, au risque d'anéantir leur effort pour le retour de Madagascar à l'ordre constitutionnel.

Madagascar se prépare à intégrer les **organismes internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme**. Une évaluation de la situation est programmée, avec le soutien du Comesa

et des pays membres de ces organisations internationales. Une évaluation de la Banque mondiale est également prévue. L'organisation malgache, le Samifin, se préoccupe de la sécurité dans le canal du Mozambique, qui serait menacé par la piraterie maritime, susceptible d'être en lien avec des réseaux de blanchiment d'argent et des organisations terroristes. La CIA, dont les effectifs ont été doublés dans la Grande île, considère que le canal du Mozambique, qui regorge de réserves de pétrole et de gaz, sera à l'avenir un axe stratégique pour la sécurité des approvisionnements américains. Les pays concernés par le **Programme Maritime Security (MASE)** financé par l'UE se sont retrouvés à Antananarivo pour faire le point, échanger les expériences et se coordonner. L'objectif est de lutter contre les dangers maritimes et les crimes transfrontaliers ou transnationaux telle la piraterie ou le terrorisme et de lutter contre les trafics.

La Vérité - 16/09/15



Une nouvelle stratégie de lutte contre la corruption a été signée par le chef de l'État au moment même où la mission du FMI procédait à l'audit du fonctionnement de l'administration et devait notamment apprécier les progrès accomplis dans la lutte contre la corruption et les trafics. Dans son dernier rapport d'activité, le Bianco indique que 10 grands dossiers ont été transmis à la justice entre août 2014 et août 2015, portant sur les affaires de bois de rose et la gestion de la Jirama. 104 personnes sont concernées par ces affaires, 76 d'entre elles ont été envoyées devant la chaîne pénale, une seule placée sous mandat de dépôt. Une forte majorité des dossiers soumis aux magistrats est classée sans suite. Des fraudes massives ont été découvertes au sein de la douane, occasionnant des pertes considérables de recettes fiscales. Des affaires de faux diplômes impliquant des hauts fonctionnaires agitent

l'administration. Les investigations concernant les soupçons de corruption au sein de l'Assemblée nationale n'ont pas encore pu aboutir.

Français lynchés à Madagascar en octobre 2013 : le procès de 37 suspects a été reporté sine die en raison de l'absence de deux gendarmes qui figurent parmi les accusés. Ils n'ont pas reçu de convocation. Absent également un ancien parlementaire suspecté d'être le commanditaire des troubles. Les gendarmes n'ont jamais été entendus par les enquêteurs, la hiérarchie militaire n'ayant pas donné l'autorisation. Un suspect a été incarcéré sans procédure de poursuite.

Le militant écologique Armand Marozafy, vice-président du comité de soutien des aires protégées, a été condamné par la cour d'appel à 4 mois d'emprisonnement ferme pour diffamation sur *Facebook*. Il avait posté sur sa page une liste de trafiquants de bois précieux. Ecroué depuis le 27 avril, il devait recouvrer la liberté à l'annonce du verdict. La nouvelle a mis en émoi les organisations environnementales qui ne comprennent pas qu'une simple dénonciation sur Facebook soit qualifiée de diffamation publique. L'ambassade des Etats-Unis déclare : « *Nous attendons avec impatience la mise en place du nouveau code de communication qui, entre autres aspects, devrait dépenaliser et clarifier les accusations de diffamation portées contre des organisations et/ou des particuliers* ».

Béatrice Atallah, ministre des affaires étrangères, annonce qu'une enquête sera ouverte pour élucider les **affaires de maltraitance subies par les employées de maison malgaches au Koweït**. La direction générale pour la diaspora, nouvellement créée, devrait prendre en charge ce dossier. L'association Avotra, qui lutte contre la traite des personnes, se dit préoccupée par la situation d'une employée de maison expatriée au **Liban**. Une centaine de jeunes femmes en instance de départ pour **l'Arabie Saoudite** ont été interceptées par la brigade criminelle. Un ancien ministre de la Transition et un ex-membre du CT ont été entendus par les enquêteurs. Arrêté à pour trafic de travailleuses vers l'Arabie Saoudite et placé en garde à vue, un ex-député doit comparaître devant le tribunal.

Près de 9 000 femmes âgées de 16 à 30 ans viennent de bénéficier d'une « **formation sur l'avancement des droits des femmes à Madagascar** », un projet mis en œuvre par l'Unesco et financé par l'UE. Elles devront contribuer à la lutte contre les violences basées sur le genre qui touche encore 55 % des femmes malgaches.

25 % des enfants malgaches ne sont pas enregistrés à l'état civil. Madagascar dispose d'un programme national de réhabilitation de l'enregistrement des naissances lancé en 2004 mais ses résultats ont été jusqu'ici décevants. Sa relance devrait intervenir dans les mois à venir. Selon une étude de l'Unicef, 78 % des enfants sont considérés comme pauvre, plus encore en milieu rural. Au-delà de la pauvreté monétaire, les privations des enfants sont multiples et se cumulent pour près la moitié d'entre eux.

A noter en outre qu'avec 47% des enfants de moins de 5 ans souffrants de **malnutrition chronique**, la Grande île est le quatrième pays le plus touché au monde. **Le 1^{er} objectif du millénaire (OMD) est loin d'avoir été atteint.**

L'objectif du millénaire portant sur l'alphabétisation n'a pas non plus été réalisé. Le taux d'analphabétisme est encore de 30 % alors qu'il aurait dû s'abaisser à 27,5 %. La population analphabète est majoritaire dans 5 régions sur 22.

Depuis plusieurs années, les cas de peste se multiplient dans la Grande île. La dernière épidémie a fait 8 morts. Sur le continent africain, qui regroupe 90 % des quelques 2 000 cas de peste déclarés à travers le monde chaque année, Madagascar est de loin le pays le plus touché, selon l'OMS. Trois nouveaux cas ont été notifiés dans le district de Moramanga. Deux des malades auraient trouvé la mort.

Mobilisation pour maîtriser le paludisme en deux ans. Les communications lancées depuis cinq ans sur une prochaine déclaration de pré-élimination du paludisme ont été contredites par la récente aggravation de la situation. Au 1er semestre 2015, 381 personnes sont décédées. La maladie a même réinvesti les Hautes Terres.

Recrutement de 100 paramédicaux pour les CSB I et II qui ont dû être fermés depuis 2009. Depuis le début de l'année, le ministère de la santé est parvenu à faire rouvrir 132 CSB. Le ministère prévoit de recruter cette année 500 paramédicaux sortants des instituts de formation.

Mobilisation contre les **grossesses précoces**. Une convention a été signée entre le ministère de la jeunesse et des sports et PSI Madagascar en vue de renforcer l'accès des jeunes aux services et informations en matière de reproduction. L'enquête nationale du suivi des OMD a révélé des indicateurs alarmants. Le taux de natalité chez les jeunes filles de 15 à 19 ans, est passé de 148 pour 1 000 en 2008 à 163 pour 1 000 en 2013.

La poliomyélite refait surface à Madagascar après 9 années d'absence, ce qui fait de la Grande île l'unique pays d'Afrique où le VDPV de type 1 continue de circuler et d'atteindre les enfants. La vaccination de tous les enfants, sans exception, reste l'unique moyen d'éradiquer l'épidémie, d'où un appel à la mobilisation générale lancé par le ministère de la santé et ses partenaires.

Ouverture du salon international des mines et du pétrole. 152 sociétés étrangères de 18 pays participent à cette manifestation. Les grandes lignes des nouveaux codes minier et pétrolier ont été exposées aux investisseurs, en dépit du fait que leur révision ne soit pas achevée. Le mois dernier, la conférence des évêques catholiques avait vivement critiqué la tenue de ce salon qui s'est ouvert dans un contexte d'inquiétude pour le devenir du secteur. Le cours mondial des principales matières continue de chuter. Les principaux produits qui concernent Madagascar sont touchés par ce phénomène, à commencer par le nickel, premier produit d'exportation depuis 2013. 500 permis d'exploitation minière ont été délivrés en 2015. « *Trop d'entreprises attendaient leur permis d'exploitation minier, nous avons donc décidé d'en délivrer pour stimuler l'économie de Madagascar* », déclare le ministre des mines. La délivrance de permis avait été suspendue avec la crise politique de 2009. L'industrie extractive a contribué à hauteur de 80 % aux exercices fiscaux de Madagascar entre 2012 et 2013. Plus de 300 blocs pétroliers sont proposés aux investisseurs sur le bassin de Morondava.

Le Collectif Tany milite « *pour une amélioration de la sécurisation foncière des paysans et des communautés locales dans les futures modifications du code minier malgache* ». La société civile a lancé un appel à « *une bonne gouvernance effective des ressources minières et pétrolières bénéficiant durablement à la population* ».

La majeure partie des ruées d'**exploitants informels de pierres précieuses** se situe à l'intérieur ou aux alentours immédiats des aires protégées. Le ministère des mines affirme qu'« *on compte cinq mille à six mille exploitants dans les aires protégées* ». La découverte d'un gisement de rubis dans le district d'Ambatondrazaka a provoqué l'afflux de 1 000 à 2 000 exploitants illicites malgaches et étrangers. Le site, très difficile d'accès, se situe pour partie dans une aire protégée. Les autorités soient impuissantes à rétablir l'Etat de droit dans ce secteur et sont souvent accusées de compromission. Le secteur des petites mines informelles ferait perdre des rentrées fiscales considérables à l'Etat.

L'Alliance Voahary Gasy (AVG) se dit excédée par l'impunité dont jouissent les criminels environnementaux. En raison de la pauvreté croissante, la pression sur les ressources naturelles ne cesse d'augmenter. Les 140 aires protégées de la grande île sont gravement menacées. Un gap de 150 millions de dollars est à combler pour pouvoir assurer leur gestion.

Une liste d'exportateurs illégaux de **bois de rose** a été déposée dans une ambassade et des journalistes malgaches en ont eu connaissance, affirme le site *housseniawriting.com*. Selon cette source, la valeur des bois de rose exportés illégalement s'élèverait plus de 690 millions de dollars. La liste contiendrait 20 noms, parmi lesquels un ministre et un député. Certains de ces noms avaient déjà été donnés par l'ancien premier ministre Omer Beriziky. Un conseiller technique du ministre de la sécurité publique, d'origine asiatique, a été traduit devant la chaîne pénale anticorruption et placé sous mandat de dépôt. Le dossier concerne plusieurs infractions pénales : corruption, blanchiment d'argent et trafic illicite de bois de rose. Il lui est reproché d'avoir expédié 4 000 rondins de bois précieux à destination des pays asiatiques. Un navire suspect battant pavillon kenyan a été arraisonné. Un bâtiment malgache suspecté de transporter des bois précieux est recherché par les autorités maritimes. Pour le ministre de l'environnement, les moyens de lutte contre les exportations clandestines mis en œuvre grâce au concours de la Banque mondiale commencent à porter leurs fruits.

Madagascar et plusieurs pays de l'Afrique de l'Est ont signé une convention internationale en vue de lutter conjointement contre le **commerce illégal de bois précieux**. Cette signature a eu lieu lors du 14^{ème} Congrès forestier mondial de Durban, placé sous l'égide du WWF, de Traffic et de la Sadc.

Déforestation : Madagascar a perdu plus de 318 000 ha de forêts pour la seule année 2014, soit environ 2 % de la superficie restante. En cause : les activités minières et l'exploitation de bois précieux.

Le devenir des **anciens terrains coloniaux** embarrasse toujours l'exécutif qui hésite entre les solutions politiques et juridiques.

« *Des exportations clandestines de reptiles d'une valeur de 25 millions de dollars ont mis à mal le pays depuis 15 ans* », déclare Cynthia Ratsimbazafy, représentante de Traffic international, qui dénonce des interventions et des pressions exercées par de hautes autorités pour accorder des dérogations. 771 bébés tortues menacées d'extinction ont été découvertes par la douane à l'aéroport d'Ivato. Une saisie record.

Une nouvelle **mission du FMI** a séjourné à Madagascar en vue de finaliser l'accord sur la nouvelle Facilité de crédit rapide (FCR) qui n'avait pas pu être bouclé au mois de juin. Elle a effectué un audit complet de tous les secteurs sensibles de l'économie et du fonctionnement de l'administration étatique. Un accord de principe a été conclu avec le gouvernement pour une FCR de 47,4 millions de dollars. Il est assorti d'un « *programme de référence* » sur lequel sera jugé le gouvernement en mars 2016 et qui ouvrirait l'accès à une Facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant de 220 millions de dollars. Un bilan en demi-teinte qui accorde encore 6 mois au pouvoir pour prendre les mesures draconiennes qui lui sont imposées. Le FMI, dans des propos diplomatiques, indique que « *l'environnement économique demeure difficile* ». « *Avec les termes appropriés à ce genre d'institution, le FMI a noté que tout va mal et qu'il faut faire des efforts* », interprète *Tribune*.

Une **conférence des bailleurs** doit se tenir en novembre à Lima mais elle masquera difficilement le retard pris dans les négociations avec le FMI. Elle ne devrait en effet que « *confirmer l'engagement ferme des partenaires à mobiliser et débloquer rapidement les instruments financiers immédiatement disponibles pour 2016* », selon le représentant résident du FMI. Pour réunir les bailleurs traditionnels et non-traditionnels ainsi que le secteur privé, il faudra attendre 2016, lorsque la Grande île aura conclu l'accord de Facilité élargie de crédit (FEC).

La France a versé la seconde tranche de son aide budgétaire, d'un montant de 10 millions d'euros. Il s'inscrit dans le cadre de la convention de 40 millions d'euros signée en novembre 2014 avec le gouvernement français via l'AFD. Il fait suite à un premier versement de 20 millions d'euros début 2015. Ce prêt doit permettre de desserrer la contrainte de trésorerie en favorisant la mise en œuvre de budgets à forts impacts sociaux.

Les dettes envers la Russie contractées sous la 11^{ème} République seront converties en fonds en faveur de trois secteurs prioritaires, pour un montant de 89 millions de dollars sur 10 ans.

Pour la **Banque mondiale**, le bilan économique du premier semestre 2015 est décevant. « *Le pays est en train de manquer les objectifs de croissance fixés en début d'année* », lit-on notamment dans sa dernière note de conjoncture. Les ressources disponibles pour financer le fonctionnement adéquat de l'administration et les programmes de promotion de la croissance et de réduction de la pauvreté sont limitées.

Marc Ravalomanana, désormais totalement libre de ses mouvements, s'emploie à négocier le **redémarrage du groupe Tiko**. Il a fait part de sa volonté de régler les arriérés fiscaux et douaniers du groupe mais il exige en contrepartie d'être indemnisé pour les dommages subis lors des événements de 2009. Il a effectué plusieurs déplacements à l'étranger dans le but de trouver des partenaires. Si l'État tarde lui à accorder la réouverture de son groupe, l'ancien président menace de créer une nouvelle société.

Les compagnies aériennes de l'océan Indien ont signé un accord de coopération créant l'« **Alliance Vanille** » dont l'objectif est d'améliorer la compétitivité régionale par le renforcement de l'offre touristique, le développement du trafic, la facilitation des affaires et l'accroissement des échanges commerciaux. La compagnie nationale se préparerait pour l'**Open Sky**. Le projet figure dans le catalogue des mesures attendues pour la relance et le développement du tourisme, dont les résultats sont en berne. Air Madagascar ne sortira pas de l'**annexe B** de l'UE cette année, selon Eric Köhler, membre du conseil d'administration. La compagnie malgache, sanctionnée depuis 2011, a été évaluée en vain à huit reprises. Une situation qui pénalise lourdement ses comptes.

La société d'Etat **Jirama** continue de faire la Une de l'actualité. Les délestages s'aggravent et une grève a perturbé son fonctionnement durant plus d'un mois. L'Etat ne parvient plus à régler les arriérés de paiements de la société vis-à-vis de ses fournisseurs. Le redressement financier de la société nécessite près de 10 millions de dollars. Une situation préoccupante que la délégation du FMI n'a pas manqué d'analyser dans le détail avant de formuler ses recommandations pour la période de « *repêchage* » de 6 mois accordée au gouvernement pour satisfaire aux conditions d'accès à la Facilité élargie de crédit.

La monnaie nationale poursuit sa dépréciation, **l'inflation** s'accélère et **les réserves en devises** s'amenuisent.

Le syndicat des enseignants-chercheurs, le Seces, a mis fin à sa grève. Il se déclare satisfait des accords conclus avec le ministère de tutelle.